nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

RAPPORT ANNUEL 2002

Dialogue

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

à la décision

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Honorable Herb Dhaliwal
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa, Ontario

Mars, 2003

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN).

L'exercice financier 2002 constitue la première année d'exploitation de la SGDN. Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 (1) et 23 (1) de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Suivant nos obligations en vertu de l'article 24 de la Loi, nous mettons aussi ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

Richard Dicerni
Président du conseil

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Tél 416.934.9814
Télec 416.934.9526
Sans frais 1.866.249.6966

49, avenue Jackes, RDC
Toronto Ontario Canada M4T 1E2
www.nwmo.ca

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

PAGE . 4 VISION, MISSION ET VALEURS

PAGE . 7 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PAGE . 8 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ
Base législative : La Loi sur les déchets de combustible nucléaire

PAGE . 10 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
Le point de départ de notre parcours
Une question de confiance
Un processus imbu d'intégrité

PAGE . 12 2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI
La Société
Les fonds en fidéicommis
Le conseil consultatif
Le début d'un dialogue

PAGE . 16 2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

PAGE . 18 REGARD SUR L'AVENIR
Un processus d'engagement et d'étude
Phase 1 : Conversations sur les attentes
Phase 2 : Examen des questions fondamentales
Phase 3 : Évaluation des méthodes de gestion
En conclusion

PAGE . 20 GOUVERNANCE

PAGE . 23 ÉTATS FINANCIERS

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

VISION :

Comment la SGDN voit-elle l'avenir ?

MISSION :

Quel est l'objet de la SGDN ?

VALEURS :

Qu'est-ce qui guide le travail de la SGDN ?

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION

Notre vision est la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et dans l'avenir.

MISSION

L'objet de la SGDN est d'élaborer de concert avec le public canadien une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada.

VALEURS

Les principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail sont :

L'INTÉGRITÉ :
Nous nous conduirons avec franchise, honnêteté et respect dans nos rapports avec les personnes et les entreprises.

L'EXCELLENCE :
Nous appliquerons les connaissances de pointe, la plus grande compréhension et la plus grande innovation à notre analyse, notre consultation et notre prise de décision.

LA CONSULTATION :
Nous rechercherons la participation de tous les groupes d'intérêt et serons réceptifs à une variété de points de vue et de perspectives. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

LA RESPONSABILITÉ :
Nous assumerons l'entière responsabilité d'une gestion sage, prudente et efficace des ressources et rendrons compte de nos actions.

« Le conseil consultatif entend jouer un rôle important et significatif. Les Canadiens comptent et méritent de savoir que leurs intérêts et leurs préoccupations sont au coeur des activités de la SGDN. »

DAVID CROMBIE
PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF

VISION, MISSION ET VALEURS

Il convient qu'une nouvelle organisation définisse sa vision, sa mission et ses valeurs. Nous avons l'honneur de vous faire part de la déclaration de la SGDN afin de communiquer les aspirations de la SGDN et les attentes que nous entretenons pour nos activités. Cette déclaration nous guidera dans tous les aspects de notre travail. En conséquence, nous avons fixé à la SGDN certaines priorités :

ATTENTION CONSTANTE AUX ASPECTS ÉTHIQUES ET SOCIAUX

Nous analyserons les choix de gestion dans une perspective morale et sociale qui sera déterminante. La gestion à long terme des combustibles nucléaires usés soulève de nombreuses questions morales et sociales relatives à l'environnement, la sécurité et la durabilité.

DIALOGUE OUVERT ET TRANSPARENT

Comme entreprise, nous chercherons à maintenir un dialogue ouvert et transparent avec les groupes d'intérêt et les citoyens concernés. Nous nous assurerons que les peuples autochtones sont impliqués et entendus d'une façon qui correspond à leurs besoins et à leurs attentes.

CONSEILS EXPERTS

La SGDN examinera une gamme de méthodes de gestion des déchets de combustible nucléaire. Nous devons examiner le stockage sur l'emplacement de réacteurs, l'enfouissement et le stockage central en surface ou souterrain. Nous pouvons aussi explorer d'autres solutions. Ce faisant, nous voulons nous assurer que toutes les méthodes seront soumises au même rigoureux examen. Dans certains cas, des travaux substantiels ont déjà été effectués. Nous tirerons certainement parti de ces efforts. Toutefois, nous avons aussi la responsabilité d'analyser les nouvelles connaissances pour procéder à une évaluation complète de toutes les méthodes.

AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF

Nous avons la chance de compter sur un conseil consultatif composé de sommités dans leurs domaines respectifs. La loi confère explicitement au conseil consultatif la tâche d'examiner et de commenter par écrit l'étude des méthodes de gestion menée par la SGDN. Nous solliciterons l'avis du conseil consultatif de façon beaucoup plus large lorsque nous aborderons les points stratégiques de nos démarches de consultation et d'examen.

Mp

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a l'honneur de présenter son premier rapport annuel au ministre des Ressources naturelles du Canada, comme l'y oblige la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN).

La SGDN rend compte de l'exercice financier 2002, terminé le 31 décembre 2002. Ce fut une période productive durant laquelle nous avons jeté les fondations du travail de la SGDN. Nombre d'activités se sont déroulées tout au long de 2002 en vue de mettre la SGDN en plein état de fonctionnement au 1er octobre 2002.

Le conseil d'administration adhère fermement au principe d'une SDGN accessible et ouverte, prenant en compte les opinions des intervenants. Nous sommes aussi engagés à nous conformer aux échéances fixées par la loi. Selon les normes internationales, le délai de trois ans n'est pas très long pour effectuer ce genre d'examen. Il y a un équilibre délicat à respecter entre livrer un plan dans le délai prescrit et entretenir un dialogue impliquant les intervenants de façon que l'éventail complet des opinions de la société soit représenté. Il faudra veiller à maintenir un rapport convenable entre la consultation publique et l'impératif des échéances, tel que la loi l'exige. La SDGN fera tout son possible pour trouver ce rapport.

Le conseil d'administration a structuré la SGDN de manière à refléter la loi et continuera d'assurer qu'elle s'acquitte de ses obligations.

Nous avons beaucoup de chance que plusieurs Canadiens distingués aient accepté notre invitation à faire partie du conseil consultatif. Celui-ci, établi en 2002, aura un apport important au travail de la SGDN par les avis précieux qu'il prodiguera au conseil d'administration et à la présidente.

Le conseil d'administration a aussi eu le bonheur de pouvoir embaucher Mme Elizabeth Dowdeswell à la présidence de la SGDN. Sa vision et son leadership seront des éléments clés dans l'exécution du mandat de la SGDN.

Je parle au nom de tous les membres du conseil d'administration de la SGDN en disant que nous sommes heureux de contribuer à la prise de décision du gouvernement dans cette importante question de politique publique pour le Canada. Nous nous engageons à nous acquitter de toutes nos responsabilités en vertu de la LDCN, à assurer un dialogue public poussé et à compléter notre examen dans les trois ans qui nous sont impartis.

Richard Dicerni
Président du conseil

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Base législative : La Loi sur les déchets de combustible nucléaire

La SGDN a été créée suivant les dispositions de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN).

La loi définit l'étendue du mandat de la SGDN, y compris la nature des travaux requis pour étudier, déterminer et recommander les meilleures méthodes de gestion du combustible nucléaire usé.

La loi oblige les principaux producteurs de déchets de combustible nucléaire à établir une société de gestion des déchets (la SGDN). Le SGDN doit exécuter les tâches administratives, financières et pratiques assurant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Dans la première partie de son mandat, la SGDN examinera les méthodes de gestion des déchets nucléaires du Canada, en recommandera une et fera rapport périodiquement au gouvernement du Canada.

L'objet de la LDCN est de créer une structure permettant au gouvernement de prendre une décision sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire selon une méthode globale, intégrée et viable découlant des propositions de la société de gestion des déchets.

Le projet de loi C-27, dont la LDCN est issue, a reçu la sanction royale le 13 juin 2002. La loi est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Voici quelques-uns des traits saillants de la LDCN :

- La SGDN doit être créée par les grands producteurs de déchets de combustible nucléaire et opérer sans but lucratif en vue de :
 - > proposer au gouvernement du Canada des méthodes de gestion des déchets de combustible nucléaire; et
 - > mettre en oeuvre la méthode que choisira le gouvernement.
- La SGDN doit procéder à une étude, dont elle fera rapport au ministre des Ressources naturelles du Canada, exposant :
 - > les méthodes envisagées pour la gestion des déchets de combustible nucléaire et les commentaires afférents du conseil consultatif. Les méthodes doivent être évaluées sous divers rapports : moral, social, économique et technique.
 - > La SGDN doit recommander au gouvernement laquelle des ces méthodes ou de toute autre méthode proposée devrait être adoptée.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

« C'est une occasion extraordinaire de façonner la politique publique sur une question hautement complexe et controversée. »

DAVID CAMERON
MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

- La SGDN est tenue de consulter le public, y compris les peuples autochtones, sur chacune des méthodes envisagées.
- La SGDN doit au moins examiner les trois méthodes suivantes :
 - > l'enfouissement profond sous le bouclier canadien[1] ;
 - > le stockage sur l'emplacement de réacteurs nucléaires ; et
 - > le stockage centralisé, souterrain ou en surface.
- La loi fixe un délai de trois ans à la SGDN pour compléter ses consultations publiques et soumettre son étude et ses recommandations au gouvernement. L'étude doit être soumise au ministre dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la loi (avant le 15 novembre 2005). Elle doit en même temps être rendue publique.
- La SGDN doit nommer un conseil consultatif largement représentatif qui examinera et commentera par écrit l'étude et les recommandations. Ces commentaires seront inclus dans l'étude.
- La loi donne au gouvernement fédéral mandat de surveiller le processus. La SGDN doit soumettre des rapports annuels au ministre des Ressources naturelles et mettre ces rapports à la disposition du public.
- La loi impute aux sociétés d'énergie nucléaire la responsabilité financière en les obligeant à établir la SGDN et à financer ses activités et ses travaux.
- Les sociétés d'énergie nucléaire (Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie NB), de même qu'EACL, doivent établir des fonds en fidéicommis dans lesquels ils doivent verser des montants annuellement pour financer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes requises de chaque société sont précisées dans la loi.
- La loi prévoit que le gouvernement décidera de la méthode. La SGDN mettra en oeuvre la méthode choisie par le gouvernement, sous réserve des approbations réglementaires requises.

[1] Selon le concept décrit par Énergie atomique du Canada limitée (EACL) dans son Étude d'impact sur l'environnement relative au concept de stockage permanent des déchets de combustible nucléaire du Canada et tenant compte des opinions exprimées dans le Rapport de la commission fédérale chargée d'étudier la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et l'enfouissement des déchets nucléaires daté de février 1998.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

LE POINT DE DÉPART DE NOTRE PARCOURS

Comme bien d'autres pays, le Canada compte depuis des années sur des sources énergétiques variées, dont l'énergie nucléaire. Nous remarquons que les grandes sources d'énergie ont toutes un effet sensible sur l'économie et l'environnement. Les combustibles nucléaires usés sont un sous-produit de la production électronucléaire et doivent être gérés avec soin. Les centrales nucléaires sont alimentées par du combustible d'uranium. Lorsque le combustible est épuisé, on le retire du réacteur et il doit être géré de façon securitaire. Mal gérés, les combustible nucléaires usés – ou déchets de combustible nucléaire – constituent pour très longtemps un danger pour les humains et l'environnement.

Le mandat de la SGDN représente la prochaine étape importante de la recherche poursuivie au Canada depuis la fin des années 1970. La SGDN s'ajoute aux contributions de bien d'autres qui nous ont précédés dans ce domaine. La plus récente est celle de la Commission fédérale chargée d'étudier la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et l'enfouissement des déchets nucléaires, ou la Commission Seaborn, du nom de son président, Blair Seaborn. Même si les travaux de cette commission n'ont porté que sur une méthode de gestion du combustible usé – l'enfouissement dans les couches géologiques profondes du bouclier canadien – ils ont déterminé une série de critères d'évaluation de la sûreté et de l'acceptabilité de toute méthode de gestion à long terme. La Commission a aussi fait des recommandations sur les grands principes des procédures de participation publique.

D'autres pays se sont penchés sur de telles questions et ont entrepris des travaux parallèles. Leurs connaissances et leur expérience nous seront très utiles dans notre examen des méthodes de gestion et elles seront integrées dans notre études de méthodes de gestion pour le Canada.

La SGDN déterminera si des recherches plus poussées sont nécessaires pour procéder à un examen complet. Si des besoins sont identifiés, nous commanderons des travaux supplémentaires. Ceci garantira que nous avons soigneusement étudié différentes méthodes en détail et que notre analyse bénéficiera des connaissances les plus récentes sur le sujet. Nous prendrons en compte l'expertise nationale et internationale et considérerons l'expérience des autres gouvernements, qui prennent aussi des décisions sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

UNE QUESTION DE CONFIANCE

Il va de soi que l'intérêt public est primordial, surtout dans une question aussi vitale que la gestion à long terme du combustible nucléaire usé.

L'étude et la consultation publique de la SGDN, de même que les procédures prévues par la LDCN, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) et la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN), constituent un ensemble très vaste d'exigences de consultation publique pour assurer la transparence de la recherche et le dialogue public sur les méthodes de gestion à long terme des déchets nucléaires. Ces mesures, esquissées ci-dessous, sont garantes d'un processus équitable, visant à protéger la santé, la sécurité et l'environnement.

« Nous devons prêter une oreille attentive à tous les Canadiens. Nous devons considérer équitablement les connaissances et les opinions du plus vaste éventail d'individus et d'intérêts possible. »

DONALD OBONSAWIN
MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La LDCN ordonne à la SGDN de s'assurer que l'intérêt public est au coeur de ses travaux.

- La loi nous oblige à mener des consultations publiques en formulant nos recommandations.

- La LDCN oblige aussi la SGDN à établir un conseil consultatif avec mandat d'examiner et de commenter son étude des méthodes de gestion.

Au-delà des prescriptions légales, la SGDN sollicitera l'avis du conseil consultatif sur la forme des consultations avec le public et les intervenants et le cadre qui devrait être adopté pour l'étude des méthodes de gestion des combustibles nucléaires usés.

Le parcours de la SGDN se poursuivra après la livraison de son rapport. Une fois que la SGDN aura complété son étude et recommandé une méthode au gouvernement, une série d'autres études et procédures réglementaires destinées à protéger l'intérêt des Canadiens suivra, alors que le gouvernement prend sa décision.

- Après avoir reçu le rapport de la SGDN, le ministre des Ressources naturelles du Canada peut aussi entreprendre des consultations.

- Lorsque le gouverneur en conseil aura décidé d'une méthode de gestion, la SGDN devra obtenir des permis de construction et d'exploitation des installations. Avant l'attribution de tels permis, la LCEE requiert une évaluation environnementale et l'autorisation de la Commission Canadienne de sûreté nucleaire. Les deux processus impliquent des consultations publiques.

UN PROCESSUS IMBU D'INTÉGRITÉ

Dans le cours de nos travaux, nous évaluerons notre organisation et nos activités en regard du niveau d'attentes élevé fixé par la Commission Seaborn et son rapport, de même que par le public Canadien. La SGDN compte remettre au gouvernement un rapport solidement étayé et fondé sur de larges consultations, qui constituera la base des décisions à venir.

Notre étude maintiendra son intégrité, à la fois par sa rigueur analytique et ses formes innovatrices de participation et de consultations publiques. Cet engagement est évident dans notre déclaration de vision et de valeurs, qui traduit, à notre avis, ce que les Canadiens veulent voir dans ce processus : ouverture, transparence, intégrité, dialogue et excellence de la recherche technique et scientifique.

Dès le début de sa démarche, la SGDN encouragera le public à faire part de ses opinions et de ses expériences.

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI 2002

LA SOCIÉTÉ

La Société de gestion des déchets nucléaires est une société à but non lucratif en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations Canadiennes.

Les principaux producteurs de déchets nucléaires ont établi la SGDN et élaboré sa structure de direction en conformité de leurs obligations et des objectifs de la LDCN.

En 2002, les membres ont nommé un conseil d'administration chapeautant la haute direction de la SGDN. L'une des premières tâches du conseil a été de nommer une présidente en octobre 2002.

Les membres fondateurs – l'Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie NB (Société d'énergie du Nouveau-Brunswick) – ont rédigé les documents de direction et se sont engagés à une formule de financement conjoint, assurant le fonctionnement annuel de la SGDN.

Les fondements administratifs ont été posés en 2002 avec l'établissement du siège de la SGDN à Toronto et l'implantation des structures de direction.

LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

La LDCN oblige les sociétés d'énergie nucléaire à créer des fonds en fidéicommis pour financer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La SGDN ne peut avoir accès à ces fonds que pour mettre en oeuvre la méthode de gestion choisie par le gouvernement, une fois qu'elle aura obtenu les permis de construction et d'exploitation en vertu de la LSRN.

Il est à noter qu'en 2002, les sociétés d'énergie nucléaire fut tenues d'établir les fonds en fidéicommis et de déposer dans leur fonds respectif les sommes suivantes :

ONTARIO POWER GENERATION :	500 000 000 $
HYDRO-QUÉBEC :	20 000 000 $
ÉNERGIE NB :	20 000 000 $
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE :	10 000 000 $

Ces montants ont été déposés en 2002 par les sociétés respectives. Il est important de noter que ces obligations légales sont la responsabilité des entreprises désignées et non pas de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La SGDN est tenue de rendre publics les états financiers de ces comptes en fidéicommis produits par les institutions financières pour chaque exercice. La SGDN publiera les états financiers dès qu'elle les recevra des institutions financières.

LE SIEGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) EST SITUÉ AU 49 DE L'AVENUE JACKES, RDC, À TORONTO, EN ONTARIO, M4T 1E2.

2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

LE CONSEIL CONSULTATIF

Le conseil d'administration a nommé les membres du conseil consultatif à l'automne 2002 et le conseil s'est réuni pour la première fois les 23 et 24 octobre 2002.

Comme nous l'avons noté plus haut, le conseil consultatif est chargé par la loi de revoir et de commenter indépendamment par écrit l'étude de la SGDN et les méthodes de gestion qu'elle considère. Ces commentaires doivent être ajoutés au rapport de la SGDN lorsqu'il sera soumis au ministre et rendu public.

Le conseil d'administration et la présidente de la SGDN entendent cependant confier au conseil consultatif un rôle beaucoup plus large. Ils ont demandé au conseil consultatif de les conseiller de façon objective et indépendante sur la forme des consultations et la démarche d'examen des méthodes de gestion à long terme des déchets nucléaires. Le conseil consultatif permettra, par son expertise, la mise à l'essai des idées de la SGDN et la conseillera à toutes les étapes stratégiques de son plan de travail.

Le conseil consultatif apporte une abondance d'idées, de connaissances et d'opinions, qui enrichiront la démarche de la SGDN. Ses membres sont des sommités dans leurs domaines respectifs et ils sont garants d'intégrité, de jugement et d'expérience pour nos travaux. L'expertise collective du conseil consultatif reflète le large éventail d'habiletés et d'antécédants envisagé dans la LDCN.

Quelques-uns de ses membres sont des ingénieurs nucléaires dont la compétence est reconnue dans les aspects techniques et scientifiques de l'énergie nucléaire. D'autres ont eu une carrière distinguée dans la fonction publique fédérale, provinciale ou locale, qui a renforcé leur compréhension et leur appréciation de l'importance des dimensions sociales et morales des affaires publiques.

Les membres mettront à profit leur expérience des affaires locales, nationales et internationales pour conseiller la SGDN sur les mécanismes et les formes de consultation. Leur compétence et leur expérience pratique sont vitales pour garantir que le public et les groupes communautaires participeront au dialogue.

Les membres du conseil disposent aussi d'une compétence particulière dans les affaires autochtones du fait de leurs antécédents personnels et de leurs travaux antérieurs dans divers ministères et groupes de travail. Le conseil compte enfin sur un apport important d'enseignants et de communicateurs, qui attachent une grande valeur à la clareté de communication et à l'engagement actif de la jeunesse du Canada.

> « J'anticipe avec plaisir d'aider la SGDN dans la recherche de solutions solides et constructives qui répondent aux préoccupations morales et sociales des Canadiens. »
>
> HELEN COOPER
> MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

Le début d'un dialogue

Dès après la nomination de la présidente, la SGDN a entrepris une série de rencontres et d'entretiens préliminaires avec toute une gamme de groupes d'intérêt.

Ces discussions incluaient, sans y être limités, des gens qui sont directement intéressés ou ont fait part de leur désir d'être impliqués dans le processus. Nous avons pris contact avec les maires de municipalités où se trouvent des réacteurs nucléaires, des spécialistes de la consultation, des régulateurs, des législateurs et des parlementaires.

Nous avons sollicité les conseils d'une variété de personnes possédant des compétences dans le dialogue public sur d'importantes questions environnementales. Nous avons reçu des conseils de personnes qui ont l'expérience de gestion de commissions d'enquête et des affaires autochtones. Nous avons pris contact avec des organismes internationaux traitant de la gestion des déchets nucléaires et nous sommes assurés de pouvoir profiter de leurs réseaux et de leurs connaissances.

Au cours de ces conversations, nous nous sommes efforcés de voir quelles méthodes ont le mieux réussi à assurer le dialogue et la participation du public, des groupes d'intérêt, des différents niveaux de gouvernement et des peuples autochtones. Les conseils et les idées de modèles novateurs que nous avons recueillis au cours de ces discussions nous seront fort utiles dans l'élaboration de nos projets de consultation pour 2003.

Ces premières conversations n'étaient que préliminaires et ne visaient qu'à amorcer le processus de consultation. Les rencontres ont entamé le dialogue que la SGDN poursuivra au cours de son mandat et qui débutera formellement en 2003.

02

2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

Elles ont fait ressortir l'importance d'avoir un site Internet sophistiqué, qui pourra alimenter et faire avancer notre dialogue avec le public intéressé. En conséquence, nous avons donné priorité à la conception d'un site Web, www.nwmo.ca, pour soutenir notre programme de consultation publique.

Pour nous fournir des points de repère nous permettant de juger de l'état de l'opinion publique aux premiers jours de notre entreprise, nous avons commandé des sondages d'opinion par l'intermédiaire de 14 groupes de discussion dans différentes régions du Canada en novembre et décembre 2002. Leurs conclusions ne sont que préliminaires, mais elles sont quand même utiles pour établir le contexte public dans lequel nous entreprenons nos consultations.

Ces groupes de discussion ont servi à identifier et à explorer l'éventail des opinions de la population sur la question des déchets nucléaires et à mesurer son degré de sensibilisation, de compréhension, d'intérêt et sa volonté de participation au processus. Les sondages nous ont aidé à comprendre ce qui compte pour les gens et comment ils souhaitent contribuer à établir le cadre de nos travaux.

Ces travaux préliminaires assurent les fondations de la conception de l'étude des méthodes de gestion des déchets nucléaires.

> « La communauté nucléaire doit communiquer clairement avec les Canadiens sur les questions nucléaires. Il est essentiel d'avoir un dialogue éclairé pour trouver la meilleure méthode de gestion des déchets. »
>
> DANIEL ROZON
> MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

« La connaissance est un outil essentiel de l'habilitation des Canadiens. Je suis particulièrement intéressé aux points de vue que soumettront les jeunes. Ils vivront avec les recommandations de la SGDN. »

GORDON CRESSY
MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Plusieurs thèmes clés sont ressortis de nos premières conversations avec divers groupes d'intérêt et des sondages d'opinion que nous avons effectués. Nous citons ci-dessous quelques-uns des messages qu'on nous a transmis :

LE PROCESSUS D'EXAMEN DOIT SE FONDER SUR LA CONNAISSANCE ET LA COMPÉTENCE. L'évaluation des choix de gestion doit se fonder sur la science, les connaissances et l'expérience de pointe disponibles au Canada et dans le monde. Le public s'attend que l'examen s'appuie sur une recherche experte et une évaluation multi-disciplinaire. Il s'attend aussi que le Canada profite des expériences d'autres pays en matière de gestion des déchets nucléaires, de même que sur les façons d'impliquer le public et les groupes d'intérêt, et y ajoute.

On estime qu'il est important, mais difficile de trouver une solution à la gestion des déchets nucléaires. Le public a le sentiment qu'il faut beaucoup de connaissances pour contribuer à un débat sensé. L'abondance et la complexité des questions, et la quantité de connaissances techniques qu'elles impliquent, découragent plusieurs de participer au débat – à moins que la question ait un effet précis sur leur communauté.

LES TRAVAUX DE LA SGDN DOIVENT FAIRE PREUVE D'HONNÊTETÉ ET D'INTÉGRITÉ. LA SGDN DOIT DÉMONTRER QUE SON ANALYSE EST VÉRITABLEMENT RIGOUREUSE, INDÉPENDANTE, OBJECTIVE ET N'EST PAS TROP INFLUENCÉE PAR DES CONSIDÉRATIONS INDUSTRIELLES OU POLITIQUES.

Il faut informer le public et y consacrer les fonds nécessaires. Le public est peu informé de la question, y compris de ce que sont les déchets de combustible nucléaire, pourquoi il est nécessaire de les gérer et pourquoi nous devons prendre une décision à ce sujet maintenant. Les gens doivent être informés de manière à pouvoir s'engager dans un débat sensé sur ces questions.

2002 EN REVUE – CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Le processus d'examen doit être transparent et global. On s'attend que l'examen des méthodes de gestion des déchets de combustible nucléaire soit mené de concert avec la population. Les gens s'attendent de pouvoir observer et suivre la réflexion et la recherche au fur et à mesure qu'elles progresseront. Ils s'attendent qu'on leur fasse part régulièrement des occasions de participer aux discussions. Ils s'attendent que la SGDN considère une grande diversité de vues.

Un conseil consultatif actif augmente le degré de confiance. La présence d'un conseil expert pour surveiller et commenter les travaux de la SGDN constitue un autre mécanisme par lequel on peut s'assurer que le processus d'examen est approprié et sert l'intérêt public.

« Nous devons être certains de nos solutions. Trouver la meilleure solution requiert un examen attentif de la recherche technique et scientifique effectuée sur le sujet. »

DEREK LISTER
MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

Dès les premiers stades de nos entretiens, nous avons commencé à comprendre la nature des tâches qu'affronte la SGDN et la perception qu'en ont le public et les groupes d'intérêt.

La population exprime sa volonté de progrès en matière de gestion des déchets nucléaires et elle s'y attend. Elle est reconnaissante du fait que quelqu'un s'attache à proposer des solutions en son nom. Nous sommes attentifs à ses préoccupations et tenterons d'offrir à la population du Canada un processus crédible, honnête et ouvert de recherche de solutions qu'elle pourra soutenir. Notre défi consistera à inspirer confiance dans le processus, tout en reconnaissant la diversité de points de vue des individus.

REGARD SUR L'AVENIR

Un processus d'engagement et d'étude

Notre tâche est énorme : on nous a donné trois ans pour évaluer et définir, de concert avec tous les groupes d'intérêt, la méthode qu'utilisera le Canada pour gérer à long terme les déchets de combustible nucléaire. Pour ce faire, nous devons concevoir un processus global et novateur de consultation et comparer les risques, les coûts, les bénéfices et les incidences sociales et morales de diverses méthodes de gestion.

Nous décrivons ci-dessous comment nous prévoyons procéder. Le travail a été divisé en trois étapes qui seront realisées d'ici novembre 2005. Cette division du travail est préliminaire et évoluera. En effet, en le rendant public, nous « réfléchissons tout haut » et invitons des suggestions qui nous aideront à façonner et à orienter nos travaux en cours de route.

PHASE 1 : CONVERSATIONS SUR LES ATTENTES

La première phase de nos travaux, que nous appelons « Conversations sur les attentes », est destinée à fournir au public la possibilité de prendre connaissance de notre mandat et de nous aider à déterminer notre plan de travail.

Au cours de cette phase, nous préparerons et publierons un document de travail décrivant notre mandat et exposant en détail l'état de nos réflexions sur notre plan de travail.

Nous aimerions que les gens nous disent comment ils veulent être consultés et inclus dans les travaux de recherche d'une solution de gestion des déchets nucléaires qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable, et nous encourageons leur participation.

PHASE 2 : EXAMEN DES QUESTIONS FONDAMENTALES

Dans la deuxième phase, nous entendons explorer à fond les questions fondamentales soulevées dans la première phase, et élaborer et mettre en place notre cadre d'analyse.

Au fur et à mesure de l'examen des différentes méthodes de gestion, toutes sortes de questions surgiront. Les questions clés qu'il faudra examiner à fond iront des incidences sociales, morales et communautaires à la sûreté et à la sécurité du transport et du stockage des combustibles nucléaires usés. Une variété d'outils sont à notre disposition pour cerner ces questions et soutenir la discussion avec le public, les intervenants et les experts, notamment l'échafaudage d'hypothèses, les ateliers, les sondages d'opinion, les panels de citoyens, les tables rondes d'experts, les débats publics, etc. En même temps, nous devrons consulter des experts de calibre mondial des sciences sociales, naturelles et appliquées pour assurer une analyse globale des différentes méthodes.

REGARD SUR L'AVENIR

Au cours de cette phase, il y aura une interaction dynamique entre les processus de consultation et de recherche et d'analyse. Nous intégrerons continuellement les idées émanant des deux processus au cadre analytique, passant les questions au crible de la recherche et de l'analyse dès qu'elles surgissent des consultations publiques et soumettant les conclusions de recherche au public et aux divers groupes d'intérêt pour discussion.

PHASE 3 : EVALUATION DES MÉTHODES DE GESTION

La phase 3 portera sur l'évaluation des méthodes de gestion, suivant le cadre d'analyse et les résultats de la recherche de la phase 2. Le processus de consultation se poursuivra et nous prévoyons préparer un document de travail détaillé pour alimenter ces discussions.

Avant de compléter le rapport qui sera soumis au gouvernement, nous comptons entreprendre un processus d'essai et de validation de nos recommandations.

La SGDN présentera son rapport et ses recommandations au ministre des Ressources naturelles du Canada au plus tard le 15 novembre 2005.

EN CONCLUSION

Le travail qui nous attend est clair. Nous devons poser les bonnes questions et bien y répondre. Nous devons impliquer le public dès le départ – dans la définition même de notre processus. Enfin, nous devons présenter au gouvernement du Canada une proposition bien étayée qui répond aux critères d'acceptabilité sociale, de sûreté technique, de responsabilité environnementale et de viabilité économique.

Notre plan de travail évolue constamment. Nous le perfectionnerons à l'aide des suggestions du public et des conversations que nous aurons dans les mois à venir.

Veuillez visiter notre site Web à www.nwmo.ca pour prendre connaissance des renseignements les plus récents et participer à nos activités.

« En matière de déchets nucléaires, nous parlons de périodes d'une durée à peine concevable. Nous devons considérer à fond l'effet sur les générations futures des choix que nous faisons aujourd'hui. »

FREDERICK GILBERT
MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

GOUVERNANCE

Conseil d'administration*



RICHARD DICERNI, PRÉSIDENT DU CONSEIL
Directeur général adjoint
et secrétaire
Ontario Power Generation



ADÈLE MALO
Vice-présidente et
conseillère juridique
Ontario Power Generation



STUART GROOM
Ingénieur nucléaire principal,
Centrale électrique
de Point Lepreau
Énergie NB



KEN NASH, VICE-PRÉSIDENT
Vice-président
Gestion des déchets nucléaires
Ontario Power Generation



FRED LONG
Vice-président
Planification financière
Ontario Power Generation



RENÉ PAGEAU
Directeur, Projet de remise à
neuf de Gentilly-2
Hydro-Québec

Bureau

ELIZABETH DOWDESWELL
Présidente

FRED LONG
Trésorier

KATHRYN SHAVER
Secrétaire

* La LDCN obligeait les sociétés d'énergie nucléaire à établir la société de gestion des déchets. Donc, Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie NB sont les membres-fondateurs de la SGDN. Conformément à leurs obligations statutaires, les membres ont développé un protocol de partage des frais et les structures de gouvernance nécessaires.

CONSEIL CONSULTATIF

LE RÔLE DU CONSEIL CONSULTATIF EST :

- de commenter indépendamment les méthodes de gestion de déchets nucléaires que considère la SGDN ;
- de s'assurer que les points de vue du public et des groupes d'intérêt sont pris en compte et reflétés de façon équilibrée dans les procédures et les rapports de la SGDN ;
- d'aider la SGDN à s'assurer que ses travaux sont de qualité, ouverts, transparents, rigoureux et solides ;
- de commenter régulièrement la manière dont la SGDN s'acquitte de ses responsabilités ;
- d'examiner l'étude et les méthodes de gestion proposées, et de fournir à la SGDN ses commentaires indépendants par écrit. Les commentaires du conseil seront inclus dans les rapports périodiques et le rapport final de la SGDN au gouvernement et portés à la connaissance du public.

Les membres du conseil consultatif sont :



DAVID CROMBIE – PRÉSIDENT

David Crombie est actuellement président et chef de la direction de l'Institut urbain canadien. Il a été maire de Toronto et il est membre du Conseil privé. M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université Ryerson et il est docteur en droit honoris causa de l'Université de Toronto et de l'Université de Waterloo.



DAVID CAMERON

David Cameron est professeur de science politique à l'Université de Toronto. M. Cameron a occupé des postes supérieurs dans la fonction publique fédérale et celle de l'Ontario. Membre associé de la Société royale du Canada, il agit comme conseiller sur un vaste éventail de questions gouvernementales.



HELEN COOPER

Helen Cooper compte plus de 25 ans d'expérience dans le développement communautaire, l'administration municipale, le planning organisationnel et l'enseignement. Ancienne mairesse de Kingston, en Ontario, Mme Cooper a contribué activement à une variété d'initiatives d'affaires sociales et de santé aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

CONSEIL CONSULTATIF



GORDON CRESSY

Gordon Cressy est président de la Fondation Canadian Tire pour la famille. Ancien président de United Way of Greater Toronto, il a occupé des postes de vice-président à l'Université de Toronto et à l'Université Ryerson. M. Cressy a une longue expérience d'implication communautaire.



DEREK LISTER

Derek Lister est titulaire de la Chaire de recherche industrielle en génie nucléaire à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est aussi président du département de génie chimique. Les intérêts de recherche de M. Lister se situent dans les domaines de la chimie et de la corrosion associée aux systèmes nucléaires.



DANIEL ROZON

Daniel Rozon est chef du département de génie physique de l'École polytechnique de Montréal. Il détient un doctorat en génie nucléaire et a travaillé en génie physique et nucléaire. Membre de la Société nucléaire du Canada, M. Rozon est une autorité reconnue en affaires nucléaires et il est souvent appelé à donner des conseils sur les questions qui se posent dans le secteur.



FREDERICK GILBERT

Frederick Gilbert est président de l'Université Lakehead à Thunder Bay, en Ontario. M. Gilbert a fait carrière dans l'enseignement et l'administration aux États-Unis et au Canada et a occupé des postes de gestion de l'environnement et de la faune dans la fonction publique. Ses intérêts en recherche incluent la gestion des ressources et l'exploitation durable du milieu naturel.



DONALD OBONSAWIN

Donald Obonsawin a occupé plusieurs postes supérieurs aux gouvernements du Canada et de l'Ontario. M. Obonsawin a été sous-ministre de sept ministères du gouvernement de l'Ontario sur une période de 15 ans. Il a aussi occupé des postes supérieurs dans divers ministères fédéraux, dont celui des Affaires indiennes et du Développement du nord et celui de la Santé et des Affaires sociales. Il est aujourd'hui consultant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion des déchets nucléaires sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être achevées avec certitude qu'à une période future. Les états financiers ont été dressés convenablement compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière de l'information disponible au 24 janvier 2003.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est appropriée, fiable et précise, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction. Le système est surveillé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la justesse des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

Le 14 février 2003



Elizabeth Dowdeswell
Présidente



Fred Long
Trésorier

RV

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN)

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) au 31 décembre 2002 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice de trois mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de trois mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche, s.r.l.
Toronto (Ontario)
Le 24 janvier 2003

BILAN ET ÉTATS DES RÉSULTATS

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE 2002

ACTIF	
À COURT TERME	
Encaisse et placements à court terme	1 048 567 $
Débiteurs (NOTE 4)	77 662
Charges payées d'avance et dépôts	9 860
	1 136 089
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	114 604
	1 250 693 $
PASSIF	
À COURT TERME	
Créditeurs et charges à payer (NOTE 4)	399 891 $
Apports des membres reportés (NOTE 5)	850 802
ACTIF NET	-
	1 250 693 $

Engagements (NOTE 6)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL LE 19 FÉVRIER 2003

Richard Dicerni

RICHARD DICERNI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, TORONTO, CANADA

État des résultats

EXERCICE DE TROIS MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

PRODUITS	
Apports des membres	488 197 $
CHARGES	
Conseil consultatif	32 622 $
Consultation des parties intéressées et communications	128 081
Administration	318 439
Amortissement	9 055
	488 197
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ET ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de l'évolution de l'actif net

EXERCICE DE TROIS MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

	Actif net investi en immobilisations	Actif net non affecté	Total de l'actif net
SOLDE AU DÉBUT	- $	- $	- $
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	123 659	(123 659)	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(9 055)	9 055	-
SOLDE À LA FIN	114 604 $	(114 604) $	- $

État des flux de trésorerie

EXERCICE DE TROIS MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Encaisse provenant des apports des membres	1 261 337 $
Encaisse versée en échange de fournitures et de services	(109 890)
ESPÈCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT, MONTANT NET	1 151 447
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(102 880)
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 048 567
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	-
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 048 567 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. BUT DE L'ORGANISME

La Société d'étude des options de gestion du combustible nucléaire irradié, qui exerce ses activités sous le nom de la Société de gestion de déchets nucléaires (SGDN) est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes de 1970* (la « Loi »), ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du Canada (2002) (la « *LDCN* »), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. En vertu de la *LDCN*, la SGDN doit former un conseil consultatif, mener une étude et adresser des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la *LDCN*. Pour effectuer cette étude, la SGDN doit procéder à une vaste consultation publique et recueillir l'avis de son conseil consultatif. Comme elle participe au mandat à long terme, la SGDN doit instaurer et appliquer la méthode de gestion que le gouvernement a choisie pour régler la question du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), soit des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit dû à la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent au prorata les coûts de la SGDN en fonction du nombre de grappes de combustible utilisées que chacun possède.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers sont dressés par la direction conformément aux conventions comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et les apports sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier	7 ans
Matériel informatique	3 ans

Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Apports des membres reportés
Les apports sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. L'excédent des apports reçus sur les charges est comptabilisé comme apports des membres reportés.

Impôts sur les bénéfices
La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Juste valeur des instruments financiers
Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement aux justes valeurs selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier	26 092 $	932 $	25 160 $
Matériel informatique	97 567	8 123	89 444
	123 659 $	9 055 $	114 604 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau suivant résume les opérations entre apparentés de la SGDN avec ses membres pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2002 :

Opérations de l'exercice

Apports reçus et/ou à recevoir	
Ontario Power Generation Inc.	1 191 710 $
Énergie NB	77 662
Hydro-Québec	69 628

Produits et services acquis auprès de Ontario Power Generation Inc.	
Mobilier de bureau	500 $
Services de gestion	284 224
Services de consultation externes	27 520
Soldes impayés	
Montant à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer)	311 754 $
Montant à recevoir d'Énergie NB	77 662 $ *

* Un chèque daté du 17 décembre 2002 d'un montant conrrespondant a été reçu par la SGDN d'Énergie NB au début de janvier 2003.

5. APPORTS DES MEMBRES REPORTÉS

Les apports des membres reportés correspondent aux produits non dépensés aux fins des activités de fonctionnement et reçus au cours de la période considérée mais qui se rapportent à la période suivante. Aucune limite n'a été établie au titre de ces ressources. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

Solde d'ouverture - financement au titre des activités de fonctionnement	- $
Ajouter : montant reçu pour l'exercice suivant	850 802
Solde de clôture - financement au titre des activités de fonctionnement	850 802 $
Revenu de placement	-
Déduire : montant constaté à titre de revenu de placement dans l'exercice	-
Solde de clôture	850 802 $

6. ENGAGEMENTS

La SGDN a signé un contrat de sous-location de trois ans pour ses bureaux situés au 49 Jackes Avenue, à Toronto (Ontario), qui entre en vigueur le 1er décembre 2002. Le contrat prévoit un premier mois d'occupation gratuit qui est amorti sur la durée du bail. La totalité des paiements de location s'élève à 129 627 $ et fait l'objet d'un ajustement au titre du partage des coûts relativement aux locaux communs du bureau qui sont partagés avec un autre locataire de l'édifice ainsi qu'au titre de la variation des coûts de fonctionnement sur la durée du bail.

Au cours des cinq prochaines années, les paiements annuels estimatifs s'échelonnent comme suit :

2003	129 627 $
2004	129 627 $
2005	118 825 $
2006	-
2007	-

COORDONNÉES

Société de gestion des déchets nucléaires
49, avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario)
M4T 1E2
Tél 416.934.9814
Télec 416.934.9526
www.nwmo.ca

♻ Ce document est imprimé sur papier recyclé.
Design: Hambly & Woolley Inc.